ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 98730

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les préoccupations des chefs d'entreprise, plus spécialement de TPE et PME, concernant l'entrée en vigueur des 10 critères d'exposition du compte personnel de prévention de la pénibilité, car ils portent sur des éléments très difficiles à évaluer, tels que les postures pénibles, le travail au contact de vibrations mécaniques, d'agents chimiques ou en milieu bruyant. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend reporter l'application de ce dispositif aujourd'hui inapplicable, puisque de très nombreuses entreprises ne peuvent s'appuyer sur des référentiels pour déterminer les seuils au-delà desquels les salariés sont exposés au risque de pénibilité.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 98730
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social
Ministère attributaire : Travail

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 6 septembre 2016, page 7884
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)